



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt @vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°41 du 18 avril 2005.

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

	Pages
Commission Exécutive du 17 mars 2005 :	
Motion sur le projet de Constitution Européenne	2
Motion sur l'action	3
Convocation du prochain congrès du SNTRS	3
Rapport fait au nom du Bureau National par Annick KIEFFER	3 à 5
Commission Exécutive du 7 avril 2005 :	
Rapport fait au nom du Bureau National par Michel PIERRE	5 à 7
Motion de la Commission Exécutive	7
Conseil scientifique du département SDU du 21 mars et de l'INSU du 22 mars	7 & 8
Conseil d'Administration du CAES du 6 avril 2005	8 & 9

La CGT retrouve la présidence du CESFO*

Les élections au Conseil d'Administration du CESFO ont donné les résultats suivants :

Collège CNRS

Inscrits	Exprimés	Liste SNTRS-CGT – SNCS-FSU		Liste SGEN-CFDT		Liste SNPTES-UNSA	
2418	751	437	58,19	217	28,89	97	12,92

La liste SNTRS-SNCS obtient 8 élus sur 12.

Collège Université

Inscrits	Exprimés	Liste SES-CGT* SNESup-FSU		Liste SGEN-CFDT		Liste SNPTES-UNSA	
2842	772	344	44,56	157	20,34	271	35,10

La liste SES-SNESup obtient 6 élus sur 12.

La CGT récupère la présidence du CESFO, occupée depuis plus de 6 ans par la CFDT.

*CESFO : Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay

*SES : Syndicat FERC-SUP d'Orsay.

Commission Exécutive du 17 mars 2005

Déclaration de la CE sur le projet de constitution européenne

adoptée par 26 pour et 2 abstentions

Constitution européenne Non à ce traité destructeur

L'Europe a connu de profonds changements depuis sa création. Un traité constitutionnel sera soumis à référendum en mai prochain. Il propose des principes inacceptables qui mettent en cause la pérennité des services publics et les conditions de vie et de travail des salariés.

Si ce traité concerne en premier lieu les citoyens, son contenu ne peut laisser indifférentes les organisations syndicales, dans la mesure où il aura des conséquences concrètes sur les droits de l'ensemble des salariés de notre pays. Dans ce but, la commission exécutive du SNTRS-CGT, consciente de la difficulté à lire et à analyser les 448 articles et les centaines de pages d'« explications » ou « commentaires du présidium », vous livre ses réflexions et sa prise de position -en tant que syndicat- pour le NON au référendum.

Si certains objectifs, comme « le plein emploi, le progrès social, la lutte contre l'exclusion et toutes les formes de discrimination, la promotion de la justice et de la protection sociale » sont affirmés, ils sont contredits par les orientations économiques développées dans sa partie III. Le traité tend à institutionnaliser la dictature du capital financier, comme valeur universelle de l'Union européenne. Il préconise la libéralisation et l'ouverture à la concurrence de tous les services publics, et plus généralement de toutes activités humaines, au nom du dogme d'une « économie de marché où la concurrence est libre et non faussée » (art. I-3-2). Ce dogme ne tient pas compte des coûts sociaux de ce type d'économie.

Le rôle de l'état est réduit à des missions régaliennes, armée, police, justice (art. I-5-1). La notion de services publics n'existe pas dans le projet de traité constitutionnel. Seuls sont évoqués (art II-96) les services d'intérêts économique général (SIEG), soumis aux règles de la concurrence et ne pouvant en être exemptés que de façon dérogatoire, dans un nombre de situations limitativement énumérées (art III-161, III-166 et III-167).

Dans la partie II, le droit au travail (art. II-75-1) le droit au logement (art. II-94-3), le droit à la sécurité sociale (art. II-94-1), le droit à l'avortement, le droit au divorce, etc., ne sont pas conçus comme des garanties collectives. Mais comme des libertés individuelles ouvertes dans un champ économique, cela devient un ("droit de travailler", "droit à l'aide au logement", "droit d'accès à des prestations sociales", "droit à la vie", "droit de se marier", etc.) soumis à l'impératif du marché (art. II-111-2 et II-112). La laïcité est fortement menacée (art. II-70). Le droit de grève est reconnu... pour les employeurs (art. II-88), ce qui légalise le lock-out. La retraite est liée à l'objectif absolu de stabilité monétaire, ce qui impose de continuer la destruction de la retraite par répartition. Les États doivent constamment augmenter leur capacité et dépenses militaires (art. I-41-3) et la défense européenne est, de fait, intégrée à l'OTAN (art. I-41-2).

La recherche est soumise au développement de la compétitivité (art. III-242-1) et au marché libre (art. III-242-2). La fonction constitutionnelle de l'Europe est de favoriser les liens entre la recherche et les groupes industriels (art. III-249a). La politique nationale de recherche est subordonnée à la "cohérence" avec les

politiques des autres États et entre celles-là et celle de l'Union européenne, elle-même dominée par le marché (art. III-250-1). Le pilotage par le haut de la recherche est aggravé par le poids des "orientations" (assortis des appels d'offre et des crédits) et des indicateurs construits tout exprès (art. III-250-2).

En l'état, ce traité constitutionnel accélérerait des choix ultra-libéraux contraires aux revendications des travailleurs.

Pour ces raisons, le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche :

- à rejeter ce projet de traité constitutionnel et à voter NON lors du référendum.
- à s'inscrire pleinement dans les mobilisations nationales et européennes à venir pour construire une Europe des peuples solidaires, espace de paix où règne l'État de droit et où s'affirment la démocratie et le progrès social.
- à participer aux actions en vue de réorienter les politiques nationales et européennes, entre autres, dans les domaines suivants :

-- pour le droit au travail, au logement, à la sécurité sociale, à l'avortement, la recherche du plein emploi durable et de qualité, ce qui passe par une modification profonde du pacte de stabilité européen, pour la défense du droit du travail,

-- pour la sauvegarde et le développement des services publics, qui, dans l'ensemble de l'Union, doivent être placés hors marché et doivent relever de régulations publiques organisées de façon démocratique. Leur accès doit être garanti pour tous, quels que soient leurs revenus et leurs lieux de résidence,

-- pour des droits syndicaux transnationaux pour les travailleurs,- pour des normes de travail basées sur le « principe du pays de destination » et non sur celui du « pays d'origine » (respect de la réglementation du pays où est effectué le travail), et en conséquence refuser la directive Bolkestein,

-- pour l'harmonisation par le haut des droits sociaux, selon le principe de la « non-régression » des acquis nationaux, une réglementation de la durée du travail et sa réduction dans tous les pays de l'Union,

-- pour des programmes de coopération et d'échange entre établissements d'enseignement supérieur, des programmes de recherche et de développement industriels concertés,

-- pour le développement de la recherche publique, notamment fondamentale, par un dialogue entre la société et la communauté des chercheurs, omnidisciplinaire, dotée de budgets, de personnels statutaires permanents et de structures permettant son indépendance face aux marchés. La connaissance n'est pas une marchandise !

Le projet de traité constitutionnel ne répond en rien aux attentes et aux besoins des salariés, actifs et retraités et privés d'emploi, aux intérêts des usagers des services publics. Ce référendum n'est pas une consultation "pour ou contre l'Europe", mais pour ou contre une certaine politique européenne, néolibérale. Loin de tout repliement hexagonal, parce qu'il est profondément partisan de l'Europe sociale et démocratique, le SNTRS-CGT appelle la communauté scientifique à dire "Non" à ce traité destructeur.

Ivry le 17 mars 2005

Motion sur l'action

Ce texte adopté par 26 voix et 2 abstentions, a fait l'objet d'une publication sous forme de tract (appel à l'action du 2 avril)

Dans la continuité des actions des 9 et 10 mars sur la recherche et les salaires, le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur à se mobiliser pour obtenir l'ouverture de réelles négociations, en convergence avec les personnels de l'éducation nationale, le 2 avril à Paris et dans les Régions.

Le ministre de la recherche François d'Aubert a entamé une série de rencontres avec les syndicats dans le cadre de la préparation de la LOP. La première version de LOPRI, qualifiée de brouillon par le ministre, a été rejetée de manière unanime. Suite à la forte mobilisation des personnels, le ministre a proposé une série de rencontres sur les points cruciaux de la LOP. La rencontre sur les moyens et les financements, qui devait avoir lieu le 8 mars, est reportée au 30 mars.

Or, les réformes en cours dans les EPST, la création de l'ANR et la mise en place des pôles de compétitivité opèrent d'ores et déjà une réorganisation en profondeur du système de recherche publique. Celui-ci est réformé par touches partielles, sans négociation globale au niveau du ministère.

Le budget 2005 est insuffisant au regard de la nécessité d'impulser une relance de la recherche. Les créations d'emplois sont très peu nombreuses et les dotations de base n'augmentent que très faiblement.

Le projet de budget 2006 est actuellement en cours de discussion au sein des ministères.

Le SNTRS-CGT demande :

- l'ouverture de réelles négociations sur l'organisation, la structuration, les financements et les emplois de la recherche ;
- le doublement dans les cinq prochaines années, du financement de la recherche publique et la création de 4500 emplois par an dans l'enseignement supérieur, les EPST et les EPIC, des mesures de revalorisation des salaires, des carrières et de résorption de l'emploi précaire. Pour y parvenir, il faut un collectif budgétaire dès 2005 et l'inscription de ces mesures dans le budget 2006 ;

- **un statut pour les doctorants et post-doctorants et la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans le statut de la fonction publique ;**

- des mesures pour organiser les relations entre la recherche publique et les entreprises sur la base de la prise en compte des besoins de la population et de coopérations qui reconnaissent les missions de la recherche publique.

Le SNTRS- CGT renouvelle son opposition à tout projet de restructuration et à toute réforme non démocratiquement décidée dans les organismes (projet CNRS, INSERM...).

Ne laissons pas le gouvernement et les directions poursuivre tranquillement leurs réformes.

25^{ème} Congrès

La CE, à l'unanimité propose au CSN du 23 juin la tenue du 25^{ème} congrès du SNTRS du 29 novembre au 2 décembre 2005.

Rapport fait devant la CE au nom du Bureau National

Par Annick KIEFFER

L'imposante manifestation du 10 mars, après celles de janvier et de février, a replacé la question des salaires au cœur des revendications. Marquée par une forte présence des salariés du privé aux côtés des fonctionnaires, parlant d'une même voix, elle a fait mesurer l'ampleur des régressions sociales imposées par ce gouvernement : tandis que les profits atteignent des records (voir Total), les salariés doivent se serrer la ceinture. Une fraction grandissante de la population vit du RMI, le chômage ne régresse pas. Le gouvernement entendait demander aux salariés des sacrifices supplémentaires, pour permettre une hypothétique reprise économique : travailler plus sans augmentation des salaires. Le succès des manifestations dans toute la France, souligné par tous, témoigne de l'attachement aux 35 heures et de l'ampleur de la perte du pouvoir d'achat. Face à cette force, le gouvernement a dû promettre de s'asseoir à la table de négociation et promet un petit supplément de 1% pour l'année 2005. Ces manifestations des salariés, au moment où les lycéens et les enseignants clament leur refus du projet de réforme scolaire de Fillon, risquent par ailleurs de compromettre l'avancement de la construction européenne telle que la

projetent les gouvernants de nos pays. Il ne faut toutefois pas être dupes de cette concomitance : c'est avant tout la force et l'unité des revendications salariales qui ont amené le gouvernement à chercher un compromis. Il faut mesurer la nouveauté de cette situation revendicative : les salariés se battent pour les salaires et le maintien des 35 heures dans un contexte d'aggravation du chômage et ceci dans l'unité syndicale. Même la CFDT n'a pu se détacher de ce mouvement.

Les manifestations du 9 mars dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur ont été elles aussi un succès. Plus modestes certes que l'an passé, elles ont montré que les personnels de recherche, statutaires ou non, doctorants et précaires n'avaient pas baissé les bras. Ce succès, qui fait suite à celui de l'action de janvier explique en grande partie les reculs sur l'Agence Nationale pour la recherche et les attermolements sur la LOP : le gouvernement a dû mal à faire passer sa réforme du système de recherche publique.

Certains dans le syndicat ont contesté l'organisation d'une manifestation la veille de la manifestation sur les salaires, qui leur semblait empreint de corporatisme des syndicats. C'est oublier un peu

vite que si, à la suite du mouvement historique de l'an dernier, le gouvernement a dû lâcher les 550 postes supprimés et attribuer les dotations qui n'avaient pas été versées aux organismes de recherche, les personnels avaient mis en avant la nécessité de redonner à la recherche son dynamisme et son attractivité. Pour cela il faut revaloriser les salaires, revoir les carrières, relancer l'emploi, les financements pour des projets de long et moyen terme, non finalisés. On ne peut se satisfaire d'un emplâtre. Il faut obtenir une relance assurée de la recherche.

Cette action, décidée avant l'annonce de celle du 10 mars devait être maintenue et ne pouvait se fondre dans celle-ci. Elle marquait par ailleurs l'anniversaire d'un moment important de la lutte de l'an passé. Elle devait aussi se situer dans l'ensemble des revendications du salariat. Cela n'a pas été une mince victoire que d'appeler, dans l'unité, à l'action du 9 et à celle du 10. Les personnels de la recherche ont été très nombreux à participer aux deux. Pour marquer l'unité des luttes de la recherche et des autres secteurs économiques, le SNTRS a décidé de diffuser ses propositions d'amélioration des grilles pendant les manifestations. En effet l'attractivité de la recherche suppose une revalorisation des grilles et des carrières, une revalorisation des carrières. Améliorer les carrières des titulaires a un effet direct sur les contrats de ceux qui ne le sont pas. Demander un calage des allocations doctorales sur le salaire d'embauche des IE en proportion de ce salaire est une manière de montrer l'unité de destin des précaires et des titulaires. Il faut continuer à diffuser ce tract, en améliorant sa présentation, par des revendications sur l'emploi et une intégration plus claire de la situation des précaires.

Il faut maintenir la pression, c'est pourquoi le SNTRS et le SNESup ont proposé aux syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche et SLR des séries d'action telles que une participation de la recherche à l'action du 2 avril sur l'école, puis, au cours du mois d'avril une opération « 100 facs en colère ».

Pour faire reculer le gouvernement et obtenir des avancées pour les personnels de la recherche et sur les conditions de production des connaissances nouvelles, il importe de construire et de maintenir l'unité. L'unité des organisations des syndicats et du collectif SLR est nécessaire. Les manifestations ont été un succès partout où cette unité a été obtenue. Le SNTRS joue un rôle majeur dans l'obtention de cette unité. Celle-ci ne peut cependant se faire sans principes. La recherche d'une ouverture à des organisations dites « citoyennes » qui agissent sur les segments du social qui ont un lien avec la recherche académique ne peut donner lieu à des manœuvres de quelques organisations politiques ou syndicales qui ont des visées hégémoniques, par le biais des manœuvres en l'absence de forces militantes réelles. Si le soutien d'associations peut être une chose positive, les syndicats ne peuvent se faire confisquer leurs prérogatives et leur légitimité qu'ils ont acquises auprès des personnels comme auprès des instances du pouvoir. Le premier principe est que seuls les syndicats, et par sa lutte SLR sont habilités à négocier sur les questions de l'emploi, des carrières, des statuts et des financements de la recherche. Par ailleurs, les syndicats, notamment la CGT, par leur dimension interprofessionnelle, mais aussi parce que tous les travailleurs sont concernés par la recherche, les citoyens ne peuvent laisser les associations occuper seules le terrain des enjeux sociaux de la recherche. Les partis politiques jouent aussi ce rôle, mais aussi les syndicats. C'est pour cela que le SNTRS a œuvré avec pugnacité à relancer le pôle recherche confédéral. Ce pôle permet d'élargir les revendications sur la recherche publique à celles des secteurs semi publics et privés. Il permet de réfléchir

aux convergences, de proposer des pistes pour asseoir les relations entre recherche publique et les entreprises sur la base de coopérations mutuellement avantageuses, de réfléchir aux bases d'une politique industrielle.

Il importe que les sections du syndicat, rappelons-le prennent contact et interpellent les députés, mais aussi les responsables régionaux sur nos revendications.

La LOP est en panne. Toutefois le gouvernement avance sa réforme de manière cohérente, progressive : création de l'ANR qui draine le financement incitatif et une partie des financements sur des projets à l'initiative des chercheurs sans passer par les organismes, création de fondations, réformes des organismes, mise en place des pôles de compétitivité, regroupement des laboratoires en très grandes unités, bientôt refonte du système d'évaluation, réorganisation des partenariats entre les universités et les EPST. Pour cela le gouvernement prend appui sur les réformes imposées par les gouvernements socialistes telles que la contractualisation des unités ou le renforcement du pouvoir des régions. Une part grandissante des financements de la recherche proviennent des régions. Des schémas régionaux de la recherche sont décidés. Pour autant, il y a loin de la parole aux actes : le gouvernement n'a pas versé ce qui lui revenait dans les contrats de plan états régions et s'il met en avant l'innovation et la valorisation de la recherche, il s'est abstenu de verser tout ce qu'il devait aux SAIC. C'est au total à une transformation majeure des modes d'organisation, de financements et des conditions de productions de la recherche que nous vivons en ce moment et qu'il convient de comprendre pour avancer des propositions. Pour cela nous devons solliciter les camarades de la CGT dans les départements ou dans les entreprises. C'est pourquoi, à notre demande, l'UGICT organise une journée d'étude sur les pôles de compétitivité le 5 avril prochain. Nous sollicitons une large participation des camarades à cette journée. Il importe de faire aussi le point en CE de ces évolutions structurelles.

Au CNRS, Bernard Larrourou avance sa réforme. Il s'agit d'une vision d'un CNRS resserré qui répondra à une organisation de la recherche en projets tout en répondant à la mission de recherche fondamentale de l'organisme. Le DG entend que le CNRS devienne un interlocuteur des universités, assure sa présence au niveau des régions, tout en gardant une cohérence nationale. Il se donne les moyens de contrôle au niveau national, les moyens de répondre aux projets et les moyens de piloter. Il est très critique sur le dispositif de l'ANR et l'a dit. Cependant, quelles sont ses propositions concrètes à cet égard ? Quelle place occupera le CNRS dans le dispositif de l'agence ? Le Projet du DG demeure indigent sur le plan de la démocratie : quel sera le rôle du comité national ? Quelles instances démocratiques dans les laboratoires ? La séparation de l'évaluation et de la gestion est dangereuse : qui recrutera ? Les instances d'évaluations risquent d'être réduites à un rôle d'accréditation. Les conditions de mise en place des groupes de travail sur les ressources humaines et les objectifs qui leur sont assignés, la marginalisation des syndicats sur ces questions, révèlent le caractère peu démocratique de ce projet qui transformera le CNRS de manière radicale.

Ce projet prévoit une diminution importante des effectifs de l'administration centrale. Là aussi le souci des personnels, il est vrai peu mobilisés, est absent : rien n'est prévu avec les syndicats pour veiller à ce que les conditions de mobilité et d'affectation aux nouveaux postes soient profitables aux personnels en terme de perspective professionnelles. Là aussi on parle d'améliorer les parcours professionnels sans laisser la parole aux personnels. On décide pour eux.

Enfin la prochaine période va être importante pour le syndicat : trois élections au moins se dérouleront au CNRS d'ici le mois d'octobre au moment où il faudra préparer le congrès.

Tout d'abord les élections au CA : les listes électorales seront affichées du 11 au 30 mars 2005, les listes devront être déposées le 20 avril. Il faut présenter une liste de deux chercheurs et deux ITA. Nous proposons que la liste soit menée par un ITA, suivi d'un chercheur. La liste et la profession de foi seront présentées et discutées à la CE du 7 avril. Nous proposons de centrer notre profession de foi sur les luttes et les réformes en cours et sur les propositions que nous avons faites lors du débat sur la recherche. Un bilan sera présenté par Jacques Audin. Résultat le 7 juin.

Les élections au CS suivront immédiatement. Les listes électorales seront affichées eu 18 avril au 9 mai. Les listes

devront être déposées le 30 mai. La CE du 12 mai devra débattre de la liste et de la profession de foi. Le dépouillement aura lieu le 12 juillet. Il s'agit d'un scrutin de listes par grandes catégories.

Les élections aux CSD qui devaient se dérouler en même temps sont reportées. Leur nombre et leur place dépendent de l'adoption du projet Larrourou.

Enfin les élections aux CAP se dérouleront en octobre. Les listes et professions de foi devront être déposées le 7 octobre, le dépouillement aura lieu le 22 novembre pour le premier tour et respectivement les 25 novembre et 11 janvier pour le second tour.

Enfin le SNTRS tiendra son congrès cette année. Nous proposons qu'il se déroule à Fréjus du 29 novembre au 2 décembre 2005.

Commission Exécutive du 7 avril 2005

Rapport fait devant la CE au nom du Bureau National

Par Michel PIERRE

Ce rapport a été approuvé par la CE par 29 voix pour et 4 abstentions

Nous présenterons d'abord une analyse de la situation dans la Recherche resituée dans le contexte général avant d'aborder la question de la mobilisation et de l'action

LE CONTEXTE GENERAL

Il y a un profond mécontentement dans le pays notamment parmi les salariés devant les difficultés économiques et sociales : chômage touchant 10% de la population active selon les statistiques gouvernementales (qui bien sûr ne noircissent pas la situation), précarité, remise en cause des garanties sociales, baisse du pouvoir d'achat et manque d'attractivité des carrières dans de nombreux secteurs... De plus, les salariés ne voient pas une amorce de sortie de cette situation. Celle-ci est d'autant plus mal ressentie que les bénéficiaires des entreprises françaises ont atteint en 2004 un niveau historique. Ces bénéficiaires ont presque doublé par rapport à 2003 qui n'était pas une mauvaise année. Difficile de croire que les entreprises françaises sont globalement exsangues du fait de la compétition internationale.

Ce mécontentement se traduit en particulier par la progression du non au traité constitutionnel Européen et par l'expression d'une forte exigence sur le pouvoir d'achat.

Il est intéressant de noter que la progression du NON n'est pas fondée sur une position idéologique mais sur la prise de conscience que le traité exprime une politique férocement libérale qui menace les intérêts des salariés y compris dans la recherche. A propos du référendum, nous pensons que la CGT devrait mieux faire connaître sa position en faveur du non.

La montée des revendications sur le pouvoir d'achat est d'autant plus inquiétante pour le gouvernement que le 10 mars, cette revendication n'a pas été exprimée seulement par les agents de l'Etat et des Collectivités locales mais aussi par de nombreux salariés du secteur privé et du secteur public marchand. Le gouvernement l'a bien compris puisqu'il a tenté de désamorcer ce mécontentement par une augmentation de 0,8% pour les agents de l'Etat et par une amélioration de l'intéressement pour les salariés de droit privé. Cependant, ces mesures ne font pas le compte. Pour les agents de l'Etat du fait de l'importance du recul du pouvoir d'achat depuis de nombreuses années, et pour les autres salariés du fait du caractère dérisoire des mesures sur l'intéressement et le refus du MEDEF de négocier. L'attaque du gouvernement contre le pouvoir d'achat des salariés a pris parfois ces derniers mois l'allure de provocation comme la remise en cause du jour férié de la Pentecôte

qui est très mal perçue par les salariés qui sont nombreux à ne pas vouloir respecter cette mesure.

Ce qui se passe sur le pouvoir d'achat pourrait avoir des conséquences au-delà de la question salariale. Si la mobilisation sur cette question se poursuit et gagne encore en ampleur, elle pourrait modifier le rapport de force entre d'une part le gouvernement et les forces qui le soutiennent et d'autre part les salariés dans tous les secteurs. L'évolution du rapport des forces peut en être affecté y compris sur les réformes dans la recherche. L'annonce hier par Raffarin de la création de 3000 postes pour la recherche ainsi que la réflexion sur un nouvel équilibrage des crédits entre l'ANR et les EPST confirme que la mobilisation des salariés y compris ceux de la recherche a un impact sur le gouvernement. Pour que ces promesses soient tenues et que les autres revendications soient satisfaites, il faut rester mobilisés. Le ministère de la recherche a contacté hier soir le SNTRS-CGT pour le tenir au courant des engagements du gouvernement lors de sa rencontre avec le groupe de contact du Comité de suivi des Etats généraux. Après le rapport, Annick Kieffer et Daniel Steinmetz vous rendront compte plus précisément des informations données par le Ministère.

LA SITUATION DE CRISE DANS LA RECHERCHE

Malgré les promesses d'hier à mettre sur le compte des mobilisations réussies du 4 février, 5 février, 9 et 10 mars, le gouvernement ne recule pas sur le fonds de sa politique. Il met en œuvre sa réforme de la recherche sans promulguer de loi. La LOP passerait au Parlement au plus tôt cet automne. Le gouvernement évite ainsi de faire grandir le mécontentement avant le référendum sur le traité constitutionnel et diffère aussi les mesures qui pourraient lui coûter s'il doit faire quelques concessions (refus d'un collectif budgétaire pour 2005). Il considère sans doute que la situation peut lui être plus favorable dans quelques mois. Il est d'autant moins pressé que les mesures qui vont lui permettre de piloter autrement le système de recherche ont été décidées sans vote de loi et commencent à être mises en œuvre. Ainsi le gouvernement a lancé ses fondations et l'appel d'offres sur les pôles de compétitivité, l'Agence Nationale de la Recherche et l'Agence pour l'Innovation qui disposent de fonds tellement importants que les EPST et les Universités seront marginalisés si les choses en restent là. En fait les EPST et les Universités pourraient être réduits à des agences de gestion des hommes et des crédits sans rôle significatif dans les choix de politique scientifique. Les Agences

gouvernementales pourraient ainsi soumettre la recherche publique au critère de l'Innovation, c'est à dire aux exigences du marché. Les PRES à la mode Fillon qui se mettent en place également sans promulgation d'une loi et en dehors d'un processus démocratique vont compléter le dispositif de marginalisation des EPST car ils pourront recevoir directement une partie des crédits incitatifs et des emplois de type CDD et seront vraisemblablement organisés autour de priorités. Avec ce dispositif, le gouvernement va organiser la concurrence entre les pôles et donc aussi entre les régions qui amènent une partie des moyens pour ces pôles. Les labels et les financements d'Etat seront attribués à une partie des pôles par le gouvernement lui-même (exemple des pôles de compétitivité) et par ses Agences (l'ensemble des pôles). Le gouvernement espère ainsi piloter fortement le système même si les régions et surtout les entreprises impliquées y auront le rôle principal une fois le projet sélectionné. Ce mode de financement de la recherche ne correspond pas aux intérêts des personnels de notre secteur, il va conduire à réduire encore la place de la recherche fondamentale et à relativiser selon toute vraisemblance la prise en compte des besoins sociaux non marchands. Pour les personnels, ce qui se prépare c'est un nouveau développement de la précarité (encore plus de CDD au lieu de postes stables, la généralisation du salaire « au mérite », un grand coup contre la liberté de recherches et une sérieuse dégradation des conditions de travail du fait de la concurrence et du renforcement de la hiérarchie (exigences des entreprises partenaires, pouvoir des directeurs de labos, poids des hospitalo-universitaires dans les équipes INSERM,...). Le SNTRS-CGT s'oppose à ces transformations.

Le SNTRS avance d'autres propositions pour l'organisation de la recherche. Ces propositions sont centrées sur les revendications, les besoins de recherche fondamentale et les besoins sociaux. Il propose de renforcer les EPST qui doivent avoir un rôle clé dans la définition de la politique nationale de recherche. Ils sont bien placés pour développer la recherche fondamentale et mettre en œuvre la contribution de la recherche publique à des grands programmes finalisés. Pour le SNTRS-CGT, les EPST doivent être organisés localement pour mettre en œuvre une politique scientifique, concertée avec les équipes CNRS concernées et correspondant aux orientations définies nationalement. Cette politique doit être coordonnée avec les Universités et les Institutions régionales. Pour jouer ce rôle structurant, les EPST comme les Universités doivent voir leurs moyens en crédits récurrents et en postes statutaires considérablement renforcés en même temps que le financement incitatif distribué par l'ANR doit être limité. Les rémunérations des personnels de toutes les catégories doivent être sérieusement revalorisées. L'évaluation des équipes (création et renouvellement) et des chercheurs (recrutement et promotions en particulier) par le Comité National et les CSS de l'INSERM doit rester au plus près des labos dans les EPST avec le maintien d'un rôle dans la prospective pour ces instances scientifiques représentatives. Une évaluation avec les mêmes pratiques doit être mis en place pour les équipes universitaires et les enseignants-chercheurs en prenant en compte leur double mission d'enseignement et de recherche. Il serait aujourd'hui dangereux de fusionner toutes les évaluations dans une « maison commune » comme disent certains. La maison commune doit signifier simplement une harmonisation des pratiques. Il faut aussi une évaluation des ITA par leurs pairs à côté de l'évaluation hiérarchique par le directeur du labo.

LA CRISE DE LA RECHERCHE PREND UN CARACTERE PARTICULIER AU CNRS

Le projet de réforme du CNRS avancée par B. Larroutou pour adapter le CNRS aux changements imposés dans la recherche par les gouvernements successifs depuis plus de 15 ans et particulièrement par le gouvernement actuel débouche sur un

affrontement entre le Ministère et le Directeur Général. Il semble cependant qu'ils se soient entendus pour faire adopter une réforme au CA du 19 mai peut-être après quelques ajustements. Nous avons dit plus haut notre opposition à la politique gouvernementale qui veut réduire dramatiquement le rôle des EPST. Nous ne voulons pas non plus, comme nous l'avons de nombreuses fois exprimé, du projet Larroutou qui veut imposer une conception managériale ignorant la démocratie (Comité National exclu des choix de gestion scientifique avec une diminution du nombre des élus, regroupement autoritaire et sans justification scientifique des équipes dans des TGU (Très Grandes Unités), mise en place de commissaires politiques dans les inter-régions, abandons d'équipes et de personnels aux universités, réorganisation brutale du siège...). Ce projet de réforme organisationnelle devrait s'accompagner d'un recentrage du CNRS sur quelques priorités en délaissant de nombreuses disciplines. De plus, pour le DG, les personnels ne sont pas une priorité. Les conceptions qui transparaissent sont le recours à des emplois non stables (CDD, postes d'accueil) et la rémunération au mérite.

Le SNTRS-CGT a d'autres idées pour l'avenir du CNRS. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus pour l'ensemble des EPST, nous défendons le CNRS comme un organisme national de recherche fondamentale qui reste ouvert sur les besoins sociaux, économiques et culturels. La démocratie est une condition impérative pour obtenir l'adhésion de tous. L'organisation du CNRS doit permettre l'initiative des équipes dans le cadre d'une politique d'établissement. Nous refusons les restructurations sans concertation avec les intéressés, les structures sans conseils permettant aux personnels d'intervenir dans les choix. Nous voulons des conseils de labos, des conseils consultatifs auprès des directions régionales, le Comité National avec des prérogatives élargies y compris dans la gestion scientifique et ayant une majorité d'élus, la mise en place d'une évaluation non hiérarchique des ITA... Le CNRS a besoin d'une organisation en disciplines scientifiques et de programmes interdisciplinaires prenant en compte les besoins exprimés par la Société (j'utilise la langue de bois pour faire court). Le CNRS doit aussi s'organiser dans les régions pour coopérer avec les Universités, les autres établissements, les entreprises et négocier avec les institutions régionales. Il faut donc des directions régionales qui mettent en œuvre localement la politique scientifique nationale, après concertation avec les personnels concernés. Le CNRS doit avoir un rôle essentiel dans la recherche française. Cela implique que les moyens dont il dispose (crédits et postes statutaires) augmentent fortement et que les personnels aient des rémunérations attractives. C'est cette idée du CNRS que nous continuerons à défendre face au gouvernement et au Directeur Général.

LA SITUATION A L'INSERM

Depuis longtemps le DG prend des mesures qui remodelent progressivement l'INSERM en consultant très peu les instances (CS, CA, CTP) : modification du ratio CR2/CR1 passant de 2/3 à 1/3 poussant à une embauche plus tardive, « Contrats Avenir », « Contrats Post-doctorants » et « Contrats Jeunes Chercheurs », poussant aussi à une embauche statutaire tardive pour une partie des lauréats, la rémunération au mérite pour une partie des chefs d'équipes qui travaillent en recherche clinique ou industrielle sous forme de Contrats d'interfaces à 1500€ par mois, une modulation sérieuse du financement des Unités, des critères pas seulement scientifiques pour l'évaluation des équipes, la constitution de Centres de Recherches sans débat démocratique, la création programmes incitatifs nationaux avec bien sûr des comités ad hoc, le suivi en dehors des CSS, des avis réservés et défavorables qu'elles ont donnés sur les chercheurs

QUELLES ACTIONS ?

1°) **Nous pensons qu'il faut donner une plus grande ampleur à la lutte sur les salaires.** Nous souhaitons que la CGT prenne des initiatives à cet égard. La fête du travail peut être l'occasion d'une expression forte sur ce point.

2°) **Avant le CA du 19 mai sur la réforme du CNRS** (l'examen par le CA du projet de réforme a été repoussé du 21 avril au 19 mai), **nous proposons aux autres syndicats la tenue d'une AG nationale au siège du CNRS** qui serait précédée de réunions locales. Cette AG devrait permettre de populariser les propositions des syndicats pour le CNRS. **Nous envisageons la date du 12 mai** (quelques jours après les vacances de Pâques et une semaine

avant le CA dont nous ne savons pas aujourd'hui quel sera le contenu de la réforme qu'il examinera. Ce délai et ce débat nous laissent la possibilité d'ajuster au mieux les modalités de l'action envisagée autour du 20 mai.).

3°) **Une manifestation vers le 19 ou 20 mai** pour exiger l'ouverture de négociations sur les mesures qui devraient se retrouver dans une LOP accompagnée d'un collectif budgétaire pour 2005 : crédits, postes, rémunérations et carrières, évaluation, rôle des EPST et des Universités, grands programmes et autres mesures pour la recherche industrielle,... Il est important que cette action se déroule avant le référendum pour avoir un impact maximum.

Motion votée par la CE

Adoptée par 18 pour, 8 contre, 6 abstentions, 1 refus de vote.

A trois reprises et sans ambiguïté, la CE du SNTRS-CGT s'est prononcée pour l'abandon du plan de réforme du CNRS, dit « plan Larroutou ». La CE de janvier s'est, en outre prononcée pour l'arrêt immédiat des expérimentations en cours, notamment concernant les DIR, celle-ci menant tout droit au démantèlement du CNRS.

Partant du constat qu'aucun élément nouveau susceptible de modifier ces exigences n'est apparu (au contraire la situation s'est même dégradée comme par exemple au siège, à Nancy ou à

Sophia avec la mutualisation de certains laboratoires...), la CE réitère ses exigences d'abandon pur et simple du projet Larroutou, pour l'arrêt immédiat des expérimentations ainsi que du redéploiement du siège.

La CE demande aux représentants du SNTRS-CGT au CA et au CS du CNRS qu'ils expriment et défendent cette position au nom du SNTRS-CGT.

Ivry, le 7 avril 2005.

Conseil scientifique du département SDU du 21/03/05 et de l'INSU du 22/03/05

Par Rémy PICHON, élu C du SNTRS-CGT

Le point principal à l'ordre du jour de ces conseils était une discussion sur le redécoupage des départements scientifiques dans le cadre de la réforme du CNRS. Une partie de la discussion, lors du CS de l'INSU du 22 mars, s'est faite en présence de Larroutou.

Budget 2005

L'autre point méritant de figurer dans un compte-rendu syndical concerne le budget. Je l'évacue donc prestement...

Vous allez voir que ça commence plutôt bien et que ça fini très mal.

Le budget du CNRS augmente de 11 % (hors personnel).

Le budget SDU+INSU, hors "Très Grands Equipements", n'augmente que de 6,63 % (d'autres départements scientifiques ont été mieux traités...).

Le budget "Très Grands Equipements" a tendance à baisser, mais cette baisse serait compensée par celle du dollar...

Mais, si on met les chiffres en perspective, on constate que le budget total SDU+INSU n'augmente que de 1,2 % par rapport à 2002, et qu'il baisse même de 9 % par rapport à 2003 (de 5 à 6 % en réalité si on tient compte de transferts liés à des nouveaux programmes et qui ont gonflé les chiffres de 2003).

Et tout ça, en se basant sur des chiffres non corrigés de l'inflation !

Je vous laisse le soin de faire les commentaires qui s'imposent en utilisant le vocabulaire que vous jugerez approprié.

Redécoupage des départements scientifiques

La discussion a duré plusieurs heures sur deux jours.

Je vais tenter de vous en faire un résumé en utilisant mes notes et en m'aidant d'un petit texte de synthèse rédigé par le président du conseil scientifique de SDU, Dominique Le Quéau.

1— On est contre cette réforme

La proposition de Larroutou est de créer un département "Planète et environnement" et de rattacher l'astronomie à un grand département "Mathématique, Physique, Informatique et Ingénierie" (MP2I).

A l'évidence, rares sont ceux qui adhèrent à cette proposition de redécoupage.

Elle est vécue en SDU comme non fondée scientifiquement, dogmatique et autoritaire, probablement génératrice à terme d'un immense gâchis.

Le compte rendu de Dominique Le Quéau l'exprime en termes plus diplomatiques :

"La viabilité du nouveau département "Planète et environnement" serait loin d'être établie : son contenu actuel est très restreint —les laboratoires associés aujourd'hui par l'INSU, hors Astronomie Astrophysique— et son contenu potentiel considérable comme l'Environnement, un vocable aujourd'hui plus "politique" que "scientifique". Le pilotage de ce département serait partagé d'une manière très déséquilibrée et difficilement conciliable entre le développement d'un petit nombre d'équipes "propres" et les actions extérieures, "transverses" à tout le dispositif CNRS."

Actuellement, le couple SDU-INSU marche bien, les résultats scientifiques obtenus en témoignent sans ambiguïté.

Larroutou se plaint du fait qu'en dehors des membres du conseil scientifique, pratiquement personne n'est capable de différencier clairement ce qui relève de SDU de ce qui relève de l'INSU, les domaines de compétence se recouvrant trop. Conclusion : Pour y voir plus clair, changeons le périmètre du département scientifique.

Pour la réponse à cet argument, je cite le texte de Le Quéau qui me semble bien refléter le point de vue des membres du conseil

:
"L'avis du conseil est que ces bons résultats [scientifiques] ne sont pas étrangers à l'organisation particulière des Sciences de l'Univers dans notre pays, qui exploite systématiquement la synergie entre département SDU du CNRS et INSU, et aux particularités scientifiques et opérationnelles de l'INSU. Cela est peut-être au prix de la lisibilité de l'ensemble du dispositif, mais sûrement pas de son efficacité."

En clair : ce n'est pas parce que Larrourou n'y comprend rien que c'est mauvais.

2— Si réforme il doit y avoir, comment faire pour limiter les dégâts ?

Là, ça se corse.

A partir du moment où il doit y avoir redéfinition des limites du département scientifique, chacun essaye, naturellement, de sauver ce qui peut l'être.

Un moyen de limiter les dégâts : *renforcer le rôle de l'INSU.*

Puisque Larrourou fiche la pagaille au niveau du département scientifique, contournons le problème grâce à l'INSU. Ne serait-ce que pour préserver la visibilité de la discipline.

Renforcer le rôle de l'INSU consisterait entre autres à l'autoriser "à intervenir directement dans les négociations quadriennales des unités de recherche", à lui confier "une responsabilité accrue dans le pilotage et la gestion des ressources humaines du CNRS", à faire participer le "directeur de l'INSU au Directoire du CNRS"... Bref, à faire de l'INSU une sorte de SDU qui n'en porterait pas le nom et qui existerait à côté du département "Planète et environnement".

La position des astronomes.

Les directeurs de laboratoires se sont réunis, à l'initiative de la direction. Clairement, ils ne souhaitent pas être noyés dans un département "environnement" aux contours on ne peut plus mal définis... Car c'est quoi cet "environnement" dont on fait si grand cas ? Ça va jusqu'où ? Jusqu'aux ours des Pyrénées ? Jusqu'à la pollution de l'environnement par les sacs Carrefour ?... Les astronomes et les planétologues ont effectivement de bonnes raisons de ne pas souhaiter se trouver embringués dans un tel "foutoir".

En revanche, ils estiment, non sans quelques bonnes raisons aussi, qu'ils ont beaucoup plus à voir avec les astrophysiciens avec lesquels ils partagent des moyens d'observation. D'autant plus que le domaine des exoplanètes est en plein développement. Et donc, à tout prendre, ils préféreraient encore être raccrochés aux physiciens.

Face à cette prise de position :

"Le CSD SDU a pris acte d'une possibilité, exprimée par les directeurs des laboratoires d'astronomie, de rejoindre seuls le département MP2I, sous réserve que la recommandation première d'un fort renforcement de l'INSU soit actée. Le CSD observe que cela s'opérerait au prix d'un éclatement des activités en planétologie, très dommageable à l'exploitation nationale des futures missions internationales d'exploration du Système solaire."

3— Où l'on conclut que pas de réforme du tout, ça ne serait peut-être pas plus mal

C'est un fait que le couple actuel SDU-INSU marche bien. C'est un fait aussi que les Sciences de l'Univers ont une indiscutable cohérence du point de vue de la démarche scientifique. Je passe à nouveau la parole à Dominique Le Quéau :

"L'originalité des Sciences de l'Univers réside en ce qu'elles fondent leur approche du réel sur l'observation quantitative des processus et conjointement sur la modélisation des systèmes. Cela suppose de distinguer au préalable les objets concrets pertinents sur lesquels cette méthodologie peut s'appliquer : par exemple la "planète Terre" est bien un objet, pas "l'environnement". Cela implique également un rôle particulier des observatoires, comme établissements chargés de réaliser et de valoriser scientifiquement des mesures de qualité sur le long, voire le très long terme. C'est cette approche particulière —complémentaire de l'expérimentation, comme de la construction abstraite des concepts— qui fonde l'unité des Sciences de l'Univers, ainsi que le développement et le déploiement de ses moyens et programmes d'investigation."

La question est : pourquoi s'obstiner à "casser" quelque chose qui marche bien et qui a une bonne cohérence scientifique ? Je n'ai pas de réponse.

Finalement, si on leur laissait réellement le choix, bien des membres du conseil, y compris parmi les astronomes-planétologues, préféreraient encore un maintien du statu quo avec l'addition "environnement" clairement restreinte aux milieux naturels. Quelque chose dans le genre département des "Sciences de la Planète et de l'Univers".

Avec cette nuance cependant que les astronomes ne sont pas vraiment enthousiasmés non plus par le statu quo dans la mesure où ils s'estiment plutôt mal servis par le SDU actuel au niveau des moyens, en particulier des postes... Mais qui peut s'estimer bien servi par les temps qui courent ?

Et la priorité à l'environnement dans tout ça ?

"Le CSD est sensible à la nécessité, pour le CNRS, de prendre en compte la demande sociétale relative à "l'Environnement" et d'y consacrer des activités pluridisciplinaires (mais pas toujours immédiatement interdisciplinaires). Il estime que cela relève d'une action transverse explicite, disposant de moyens incitatifs et susceptible de porter une priorité "Environnement" du CNRS vers tous ses départements, sans exclusive. Rien ne s'opposerait à ce que le responsable d'une telle action siège de plein droit au sein de la DSS."

Finalement, pourquoi, au nom d'une priorité donnée à l'environnement, démolir le couple SDU-INSU qui permet à de nombreux chercheurs de faire de la "bonne" recherche sur le fonctionnement des milieux naturels et anthropisés, et sur leur évolution ? Quel intérêt ? Logique Larrouturienne ? Logique shaddock ?

Conseil d'Administration du CAES du 6 avril 2005

Par Denis CLAISSE

Au menu du conseil d'administration :

- le rapport d'activité du bureau national du CAES,
- une modification des statuts et du règlement intérieur des instances nationales du CAES,
- la convention CNRS/CAES,
- le budget 2006/0
- les postes de directeur des villages de vacances d'Aussois et

d'Oléron.

Le rapport d'activité du bureau national

Cela a été l'opportunité pour les élus du SNTRS-CGT d'intervenir sur des décisions de bureau qui nous paraissaient contestables, notamment celle de refuser une expression de chacun des syndicats dans le CAESMAG. Essentiellement, en raison du contexte du licenciement des directeurs de villages de vacances, les élus

SNTRS-CGT, SNPRESS-FO et SUD Education ont voté contre. La direction majoritaire CFDT/SNCS/UNSA ont voté pour. Le SNIRS s'est abstenu parce que le Bureau du CAES avait refusé de subventionner une activité (trekking en Libye) proposée par une structure locale du CAES dont son président est aussi leur représentant syndical au conseil d'administration (sans commentaires).

La modification statutaire

Elle portait sur l'augmentation de la durée du mandat des administrateurs de trois à quatre ans. Cette demande avait été formulée par le bureau des élections du CNRS afin d'être en harmonie avec la durée des autres instances du CNRS (CAP/CTP/CA du CNRS). Elle a été adoptée à la quasi-unanimité sauf l'abstention de la vice-présidente SNCS/FSU qui réfléchissait déjà à son prochain mandat 2006/2010. La durée du mandat de trois ans pour les sections locales a été précisé dans le texte afférent.

La modification du règlement Intérieur

Le SGEN/CFDT a proposé la modification du règlement intérieur des instances nationales suivante : « *Tout administrateur du CAES du CNRS absent et non excusé trois fois consécutives aux séances du Conseil d'administration du CAES sera considéré comme démissionnaire du Conseil d'administration.* »

Le bureau national du SGEN/CFDT incapable de résoudre son problème interne avec l'un de ses administrateur a pu grâce à une partie de sa majorité introduire une clause d'exclusion automatique, reportant ainsi la responsabilité de la décision à prendre sur les élus du CAES. Les élus du SNTRS-CGT et du SNPRESS-FO ont voté contre, ceux du SNCS se sont abstenus

La Convention CNRS-CAES

Le débat sur la dernière version du projet de convention et celle d'une création d'UMS proposée par la direction du CNRS permet aux administrateurs de faire de nombreuses remarques.

Les points importants sont :

- La direction du CNRS a retiré sa demande d'entrer au conseil d'administration. Elle pourra être invité ou demander à l'être.
- la création d'une UMS pour affecter les personnels permanents CNRS travaillant pour l'association
- l'effort global au soutien des activités du CAES devra d'atteindre 1% de la masse salariale brute des personnels permanents et non permanents dans les cinq prochaines années.
- Des conventions seront conclues au cas par cas en vue de préciser les conditions exactes de mise à disposition des locaux pour les structures locales ainsi que les charges y afférentes.

La majorité du CA a donné un avis favorable aux deux conventions sous réserves de l'acceptation des modifications proposées.

Il a aussi mandaté le bureau pour finaliser la liste des postes de fonctionnaires et de ceux pouvant être compensés financièrement. Le CNRS demande que les postes de fonctionnaires dans les villages de vacances occupés sur des fonctions ne relevant pas de l'administration (animation, restauration, ménage) soient compensés financièrement à chaque départ d'un agent.

Le budget

Le budget revendicatif 2006/0 s'est traduit par une augmentation de 563 000€ Toutes les demandes ont été satisfaites, son adoption fut une formalité. Il reste à convaincre la direction du CNRS d'abonder en ce sens. Le coût de l'objectif des 1% à atteindre a été estimé à 2 millions d'euros. Si le CNRS respecte son plan quinquennal, le budget d'activité diverses devrait augmenter de 400 000€ par an.

Situation des directeurs de centres de vacances

En fin d'après-midi, le conseil d'administration abordait le point sur la situation des directeurs de centres de vacances.

Nous avons préparé notre intervention et notre demande aux administrateurs de se prononcer à bulletin secret sur le maintien dans leur emploi des deux directeurs des villages de vacances d'Aussois et d'Oléron.

Peu confiant sur le soutien d'une majorité d'administrateurs, le président du CAES et son groupe SGEN-CFDT ont exigé un vote sur le vote. A main levée, les groupes SNCS/FSU, SNIRS/CGC et SNPTES/UNSA n'ont osé se dédire et ont refusé que la question soit mise aux voix.

Chacun appréciera la manière de censurer l'expression de la seule instance décisionnelle de l'association.

Au cours du débat qui précéda le non vote, le président et la vice-présidente refusèrent de répondre aux demandes des administrateurs de connaître les « fautes graves et avérées » reprochées à ces deux agents CNRS et qui justifieraient ces licenciements déguisés.

Le secrétaire général du SNCS/FSU fit une intervention des plus alambiquées. Après le principe de "l'alternance unilatérale" développé au CA constitutif de février 2004, nous avons eu droit au principe de "la tournante", le directeur d'Aussois pourrait postuler à Oléron et vice versa, mais nous ne sommes pas sûrs que ce soit la bonne solution.

Il est parti avant le vote sanction.

En séance, nous avons eu droit à la lecture du courrier envoyé par la directrice des ressources humaines du CNRS qui confortait la décision du président du CAES du CNRS de ne pas renouveler les contrats à durée déterminée.

C'est la même personne qui lors d'une réunion le 19 novembre 2004 entre le bureau du CAES et la DRH, disait : "les organisations syndicales reprochent souvent au CNRS d'être un patron pur et dur, elle ne saurait admettre que des élus d'organisations syndicales se conduisent de la sorte. Le non-renouvellement de ces CDD devra être argumenté, elle y veillera".

En prenant cette décision, la DRH fait d'une pierre deux coups, elle se débarrasse d'un problème sensible et fait payer au CAES la compensation financière des deux postes. En effet, celle-ci viendra en déduction de la probable augmentation du budget d'activités diverses promise si le CAES signe la future convention CNRS-CAES.

En protestation contre la volonté de la majorité de censurer l'expression des administrateurs, les élus du SNTRS-CGT et du SNPRESS-FO quittent la séance.